

Projet Modèle de convention
relative à l'autorisation de tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles
en cours de récolte et pendant la période où la chasse du sanglier est autorisée

dans le cadre de l'arrêté préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC N° du

**Accord préalable établi entre l'exploitant agricole et le détenteur du territoire de chasse
avant toute action entreprise dans le cadre de l'article 1 de l'arrêté sus-visé**

Nous soussignés :

M., exploitant agricole sur la (les) commune(s) de
.....

et

M., titulaire du droit de chasse sur les terrains
exploités par M. sur la (les) commune(s) susvisée(s),

convenons de la mise en œuvre sur les terrains sus-visés, des actions de régulation du sanglier (et
du renard) autour des parcelles agricoles en cours de récolte, telles qu'autorisées par l'arrêté
préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC n° du .

Fait à, le

L'exploitant agricole :

Le titulaire du droit de chasse